

Renvoi au comité des secours publics de l'adresse du maire et des officiers municipaux de la commune de Magdeleine (Charente) qui, en invitant la Convention à rester à son poste, font part des dons envoyés à la patrie, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des secours publics de l'adresse du maire et des officiers municipaux de la commune de Magdeleine (Charente) qui, en invitant la Convention à rester à son poste, font part des dons envoyés à la patrie, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 167;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23665_t1_0167_0000_9

Fichier pdf généré le 21/07/2021

L'orchestre a terminé la fête par une Symphonie que la répétition du premier Chant a Couronnée, les Citoyennes Goudelay et Rousseau l'ont encore infiniment embelli par l'éclat de la Voix et L'action de l'âme qu'elles peignent Si naturellement.

L'assemblée donne de francs Rémerciements aux Citoyens Liégard officier municipal et aux Commissaires de la société Populaire, pour les Soins qu'ils ont multipliés dans tous les détails de la fête où l'harmonie et L'union a Constamment Régné parmi le Peuple Jouissant de la Plénitude de Ses droits et guidé par ses Seules Vertus.

à une heure les Citoyens Se retirent le Cœur plein du Saint respect qu'inspire à l'homme Juste, Cette auguste Cérémonie

La marche est la même pour le retour au Lieu des Séances de la Société où l'on S'est ajourné à 6 heures.

Cette heure Si impatiemment désirée est enfin arrivée; on S'est réuni fraternellement au Temple, où l'on a repris des morceaux de Musique, répété des discours des hymnes et des Chants analogues à la fête Jusqu'à la Lecture des Papiers Publics

L'exécution la plus heureuse a répondu au desir des Citoyens qui ne Se Sont Séparés qu'à dix heures du soir aux Cris mille fois Répétés, de Vive la Liberté, l'Egalité, la fraternité, Vive la Religion universelle qui réunit tous les français, Vive la République, Guerre aux Tyrans, Paix aux Peuples, honneur et Gloire à l'Etre Suprême

P.c.c. BAUCHARD, G.-B. HENDELIN, QUILLARD fils (Secrét.)

5

La société populaire de Sarrancolin, département des Hautes-Pyrénées, annonce que dans ses montagnes les erreurs superstitieuses sont vaincues; que les dépouilles du fanatisme ont été envoyées au chef-lieu de district; « que les habitants de ses contrées sont prêts à repousser et à assommer avec des masses de rocs les hordes espagnoles qui oseroient souiller son territoire. » Elle applaudit aux travaux de la Convention, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sarrancolin, 20 flor. II] (2).

« Citoïens législateurs,

Confinés aux Extrémités de la France, et assis sur les racines des pyrénées, nous apprenons tardivement tout ce que vous faites, pour le Bonheur du peuple français, mais enfin la renommée de vos vertus et de vos actions parvient jusqu'à nous, et comme le reste de la république, nous faisons gloire d'y applaudir.

La Dernière Conjuración que vous avez étouffée, menaçait la Liberté. Les scélérats qui l'avoient ourdie, ont payé leurs crimes de leur tête, et en arrêtant leurs complots, vous avez encore une fois bien mérité de la patrie.

(1) P.V., XLI, 256.

(2) C 310, pl. 1211, p. 18.

Continuez vos travaux, ô vertueux législateurs ! notre confiance est à vous, comme notre estime. restez à votre poste, jusqu'à ce que la paix ait attaché son olive aux rameaux de l'arbre de la liberté. Ah ! qu'ils seront vigoureusement secondés par nous, les efforts que vous allez faire, pour exterminer nos ennemis.

Déjà nous avons vaincu les erreurs superstitieuses. Les prêtres en avoient infecté nos montagnes; mais nous avons éconduit ces hommes du mensonge : nous avons aboli leurs temples de l'imposture, et nous en consacrons de nouveaux, à l'éternel, à la raison, et à la liberté.

Nous faisons hommage à la patrie, des dépouilles que nous avons arrachées au fanatisme. Ce sont des calices d'argent, et d'autres effets précieux que nous aurons soin de faire parvenir au district de *La Neste*. Que ne pouvons-nous y ajouter de plus riches offrandes !

Mais nous ! peuples montagnards, nous vivons dans la pauvreté si toutefois on est pauvre, alors que l'on est vertueux ! notre richesse c'est notre patriotisme. Nous adorons, par dessus tout, la liberté; et la nature nous a créés pour elle, tant par les sentimens généreux qu'elle a mis dans nos âmes, qu'en nous environnant de forêts et de rochers, remparts inaccessibles à tous les satellites des tyrans.

Qu'ils viennent donc ces Espagnols stupides, qui osent se mesurer avec un peuple libre, et né pour vivre tel. Nous gravirons sur nos montagnes, et des masses de roc à la main, nous assommerons ces catholiques et lâches phalanges. Voilà, Législateurs, les dispositions où nous sommes. Toute la commune de Sarrancolin les partage, et nos concitoyens et nous, nous jurons de périr, plus tôt que de permettre que des hordes impures d'esclaves, viennent envahir et souiller le territoire de la République. S. et F. »

FORGUEZ, ANTIRENEPUJO, FARNIGUETZ, SABATIER [et 3 signatures illisibles]

6

Les maire et officiers municipaux de la commune de la Magdeleine, département de la Charente, invitent la Convention à rester à son poste, rendent grâces à l'Etre suprême d'avoir préservé les représentans du peuple, et particulièrement Collot d'Herbois et Robespierre, de la griffe des tigres du fanatisme et du despotisme. Ils se plaignent de l'inexécution des lois concernant les secours à accorder aux vieillards et aux indigens. Leur commune, qui n'a de population que 144 individus, a fourni à la patrie 12 défenseurs plus riches en patriotisme qu'en fortune : ils offrent à la patrie 12 cuillers, 12 fourchettes, 30 jetons et 1 paire de grandes boucles en argent, 2 pièces d'or à l'effigie du Capet d'Espagne, avec 1 croix garnie en diamans.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des secours publics (1).

(1) P.V., XLI, 257.